

Gestion des conflits fonciers dans le domaine de l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda, cercle de Kati au Mali

Tabémon KASSOGUE¹, Lamine Boubakar TRAORE²,

1.Sociologue, Chargé de Recherche, Institut National de la Statistique (INSTAT), Département des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS), Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) - Bamako (Mali), Tél : (+223) 78 79 44 71

2.Socio-Anthropologue, Maître de Conférences à la Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Education (FSHSE) - Bamako (Mali) ; Interagency PSEA Coordinator, Office of Resident & Humanitarian Coordinator, Central-african-republic, Tél : +223 70113929, Whatsapp : +223 79248262, Skype : doutou24

Correspondance : ktabemon2017@gmail.com

Auteur correspondant : E-mail : ktabemon2017@gmail.com, Tel : +223 79248262

Article soumis le 23/04/2026 et accepté le 11/05/2026

Réf : AUM13-0222

Résumé :

Au Mali, la zone Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB), ne cesse d'attirer les populations à cause de ses grandes potentialités agraires. En matière de gestion et d'exploitation des ressources naturelles, différentes logiques, stratégies et pratiques sont développées par les usagers sur fond de conflit. Pourquoi, il y a plusieurs foyers de conflits entre les acteurs dans cette zone ? Telle est l'interrogation à laquelle, la présente recherche tente de répondre, en se basant sur une approche mixte, combinant les démarches : qualitative et quantitative. Ainsi, comme résultats, nos recherches ont révélé que les conflits fonciers dans la zone OPIB dérivent non seulement des enjeux multiples, mais aussi de la diversité des acteurs présents. Les conflits qui en découlent prennent de plus en plus des proportions qui menacent la paix durable et le processus normal de développement dans la zone. D'où, la nécessité de mener des réflexions approfondies en vue de ramener la paix et le développement, dans ladite zone de Baguinéda.

Mots clés : conflits, développement, foncier, gestion, Mali.

**Land conflict management in the area of the Baguinéda Irrigation Scheme Office,
Kati district, Mali**

Abstract :

In Mali, the Baguinéda Irrigation Scheme Office (OPIB) area continues to attract people due to its significant agricultural potential. Regarding the management and exploitation of natural resources, users have developed different approaches, strategies, and practices against a backdrop of conflict. Why are there so many conflict zones among stakeholders in this area? This is the question this research attempts to answer, using a mixed-methods approach that combines qualitative and quantitative methods. Our research revealed that land conflicts in the OPIB area stem not only from multiple issues but also from the diversity of the actors involved. The resulting conflicts are escalating to proportions that threaten lasting peace and the normal development process in the area. Hence, the need for in-depth analysis to restore peace and development to the Baguinéda area.

Keywords: conflict, development, land, management, Mali.

Introduction

Sur l'échiquier mondial, le foncier englobant dans le contexte de ladite recherche (terres, eaux, couvert végétal, ressources fauniques et minerais) ne cesse d'attirer l'Homme, surtout à cause de multiples enjeux qui le caractérisent. Presque tous les modes de vie humaine et animale sont fonction du foncier. A ce titre, le fonctionnement mondial reste fortement impacté par l'abondance ou la rareté des ressources naturelles. De nos jours, s'agissant de la gestion et de l'exploitation des ressources foncières, il y a foisonnement d'acteurs habilités et pas habilités qui interviennent sur fond de tension ou de conflits. Selon des entités géographiques, les ressources foncières constituent à la fois un facteur d'union et de division pour les communautés. Pour leur accès et exploitation, une compétition farouche et sans sentiment anime les acteurs, dans un contexte de la vie impactée par plusieurs genres de crises.

Dans la dynamique explicative de la situation foncière à l'heure actuelle et à des niveaux géographiques stratifiés (local, national et international), lisons ainsi (Fané A., 2019, p. 1) :

« Partout, l'Homme ne cesse de se battre pour l'acquisition des terres à cause des enjeux socio-anthropologiques et économiques qui y sont liés. Depuis son existence, l'homme n'a cessé de tisser un rapport constant et complexe avec les ressources naturelles, ce qui explique

d'ailleurs les enjeux qui y sont liés assortis des conflits. Ainsi, depuis l'antiquité, les hommes se battent pour la terre...» (Fané A., 2019, p.1).

En Afrique également, tout comme à l'échelle mondiale, le foncier africain reste négativement impacté par les actions anthropiques, des perturbations climatiques et d'autres genres de crises du siècle. En passant de la période préhistorique à l'histoire, l'Homme voit son histoire évoluée. Il passe de son statut de simple prédateur consommateur à l'Homme producteur, avec la découverte ou la fabrication des outils de production et de transformation. Et dès lors, l'exploitation des terres en général et, particulièrement l'Agriculture englobant (agriculture, élevage, pêche et foresterie) sera son activité principale. Pendant le plus clair du temps, l'Agriculture africaine serait une Agriculture à caractère traditionnel et à la fois extensive. Aussi, le foncier en général reposait sur les us et coutumes avant la pénétration coloniale. Les terres étaient considérées comme étant des biens communautaires et inaliénables. L'esprit de propriété privée (individuelle) et de commercialisation de la terre était ignoré dans la communauté africaine. C'est bien plus tard et, avec la pénétration coloniale, que la notion de propriété privée en matière foncière sera vulgarisée.

Dans le même ordre d'idée, (Djiré M. et Keita A., 2016) explique la nature de la politique et de la législation foncière coloniale : « La politique et la législation foncière coloniale étaient basées sur le contrôle de la terre et la promotion du modèle occidental de propriété à travers le principe de la domanialité et de l'immatriculation... ». (Djiré M. et Keita A., 2016, p .36.)

Au Mali, chaque communauté ou chaque aire culturelle a son histoire foncière. Cette histoire est semblable pour toutes et, à la fois avec des nuances selon que l'on soit de telle ou telle localité ou communauté foncière. Évidemment, le dénominateur commun à toutes les communautés foncières était que, les terres sont gérées selon les règles coutumières qui découlent du droit du premier occupant, autrement dit (la première personne à avoir mis la terre en valeur) ou selon le droit de conquête. Les allochtones qui arrivent dans un village pour s'y installer, ils ont droit aux terres par voies

de dons ou de prêts auprès des autochtones. De nos jours, selon que l'on analyse de la ville à la campagne, l'aire foncière s'est plus stratifiée avec en dénombrés : le foncier urbain, le foncier péri-urbain et le foncier rural. Pour ce faire, deux modes principaux de régit de terre se distinguent. Il s'agit bien des droits coutumiers oraux et des droits modernes écrits qu'animent cette stratification. Et l'aire foncière enregistre un foisonnement d'acteurs de gestion et d'exploitation aux intérêts souvent antagonistes, occasionnant ainsi des conflits.

Abordons à présent la problématique foncière dans la zone Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda. L'aménagement hydro-agricole dans le domaine de l'OPIB présente un lien avec la problématique foncière définie par (Delville, 1998, p. 9) in (Touré B., 2022, P. 14.) comme : « [...] l'ensemble des règles définissant les droits d'accès, d'exploitation et de contrôle concernant la terre et les ressources naturelles renouvelables. ». En effet, la zone Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB) au Mali, couvre environ 19.708 ha repartis entre sa zone inondée qui fait 4.500 ha et sa zone exondée faisant 15.208 ha, (OPIB, 2021). De nos jours, les droits fonciers coutumiers et modernes caractérisent à la fois son système de régie. Dans sa zone inondée, le système de régie repose sur les droits modernes. De ce fait, la gestion des terres aménagées et irriguées à partir des ouvrages et canaux d'irrigation du système d'hydraulique de Baguinéda est confiée à l'OPIB en tant que service technique. Cependant, dans sa zone exondée, la gestion des terres est fonction des droits coutumiers et d'un vide administratif notifiant le manque d'un décret qui confie cette gestion à l'OPIB. En effet, l'objectif de la présente recherche est d'analyser les conflits fonciers dans la zone Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda. Le manque d'un décret, confiant la gestion des terres de la zone exondée du domaine à l'OPIB, en tant que service technique, explique les conflits.

1. Matériels et méthodes

La présente recherche a été conduite selon la méthode mixte en combinant à la fois l'enquête qualitative et quantitative.

Les enquêtes de terrain

Les enquêtes qualitatives

Un guide d'entretien a été administré aux différents groupes à cet effet. Les villages enquêtés sont : Gnogna, Wérékéla, Kokoun et Sébéla. Dans chaque village, l'entretien en groupe a consisté à l'organisation de trois différents groupes d'entretiens : (i) le groupe des hommes y compris le chef du village et ses conseillers, (ii) le groupe des femmes et celui (iii) des jeunes. Chaque groupe est composé de 10 personnes. Au total, douze groupes villageois ont été interviewés et plus, la Mairie de la Commune rurale de Baguinéda : (02 personnes) et le service technique OPIB : (02 personnes).

Les enquêtes quantitatives

Tableau n°1 : Nombre total d'attributaires de parcelles et taille de l'échantillon par village

Villages	Nombre attributaires (population mère)	Echantillon	%
Gnogna	69	25	36,23
Wérékéla	15	15	100
Kokoun	122	25	20,49
Sébéla	81	25	30,86
Total	398	90	22,61

Source : Enquête personnelle, 2020

Le tableau 1, présente initialement le nombre total d'attributaires de parcelles dans les quatre villages enquêtés et, la taille de l'échantillon retenu par village. L'échantillon enquêté fait quatre-vingt-dix (90) personnes, pour les quatre villages : Gnogna, Wérékéla, Kokoun et Sébéla.

Tableau n°2 : Taux de couverture de l'échantillon (enquête)

Village	Echantillon	Enquêté	%
Gnogna	25	25	100
Wérékéla	15	13	86,66
Kokoun	25	25	100
Sébéla	25	25	100
Total	90	88	97,77

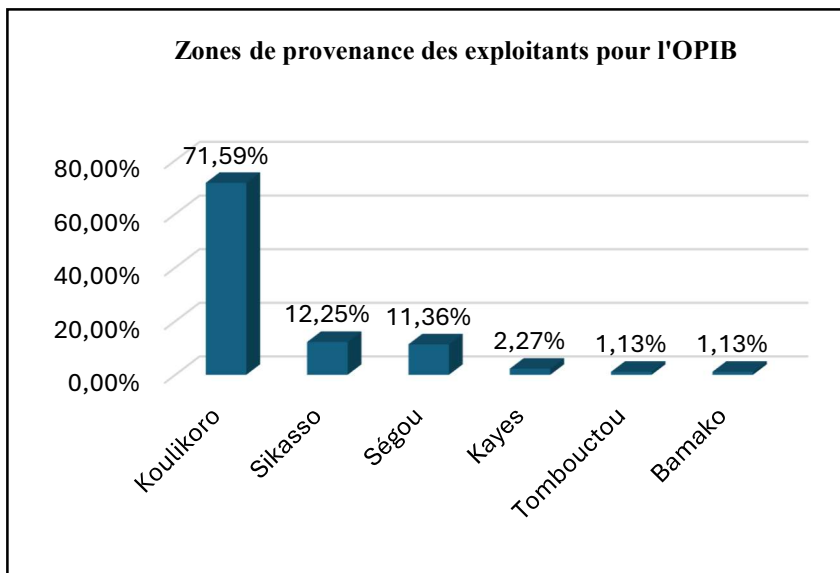
Source : Enquête personnelle, 2020

Le tableau 2, présente le taux de couverture de l'échantillon enquêté et par village. Deux (02) personnes sur les quinze (15) à Wérékéla ne sont plus résidentes dans ledit village, au moment où, l'enquête a été menée.

2. Résultats

La provenance des exploitants résidents dans la zone OPIB

Dans la zone OPIB, la provenance des exploitants agricoles résidents dans les 22 villages est diversifiée comme ainsi, ci-dessous identifiés au graphique 1.



Graphique n° 1: Zones de provenance des exploitants dans le domaine de l'OPIB

(Source : Enquête personnelle de terrain, 2021)

Les paysans exploitants agricoles résidents de la zone OPIB proviennent de plusieurs régions du Mali : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Tombouctou et du district de Bamako.

Les raisons d'installation des enquêtés dans la zone OPIB

Tableau n°3: Raisons d'installation dans la zone OPIB

Modalités	Effectif	Pourcentage (%)
Riziculture	86	97,72
Riziculture et échapper au conflit du milieu d'origine	1	1,13
Elevage et riziculture	1	1,13
Total	88	100

Source : Enquête personnelle de terrain, 2021

Au tableau 3 : 97,72% des paysans exploitants agricoles résidents de la zone OPIB, sont installés pour la riziculture. Parmi les résidents de la zone office de Baguinéda-Camp, certains ont été déplacés par le colon blanc et d'autres venus d'eux-mêmes ou volontairement.

Les personnes ou services ayant attribué ou vendu de parcelle

Tableau n°4 : Personnes ayant attribué la terre dans le périmètre et hors périmètre

Modalités	Effectif	Pourcentage (%)
OPIB/périmètre	76	86,36
Colons/périmètre	9	10,24
Chef de village/ hors périmètre	3	3,40
Total	88	100

Source : Enquête personnelle de terrain, 2021

Le tableau 4 : Expose la situation des personnes ayant attribué des parcelles aux différents attributaires enquêtés. 100% des attributions de parcelles dans le périmètre sont du colon ou de l'OPIB. Dans le périmètre c'est l'OPIB qui gère les terres par un décret ministériel.

L'évolution de la politique foncière à l'OPIB

Bien avant d'aborder l'évolution de la politique foncière à l'OPIB, voyons en amont, la notion du concept « foncier ». Ainsi, lisons (Goita M., 2015, p.4) :

« Le foncier est un patrimoine commun de la nation dont l'Etat et les autres détenteurs du pouvoir foncier assure un accès équitable et sécurisé à l'ensemble des exploitations familiales en priorité et aux autres utilisateurs, dans une perspective de développement durable pour bâtir un pays émergent,...»

Dans le contexte de cet article, le foncier est aussi l'ensemble des ressources naturelles renouvelables (terres, eaux, flore, faune, minerais et autres) assurant le fonctionnement de la vie humaine et animale, soumis à un principe de gouvernance bien défini et d'une entité géographique donnée. Par ailleurs, la gouvernance foncière est fonction de la mise en œuvre d'une politique foncière.

Faisons un survol de la politique foncière en général au Mali. Dans ce contexte (Mali, 2020, P. 1) entretient, ces lecteurs (ces) : « La gestion du foncier, notamment Agricole a de tous les temps été une préoccupation majeure tant pour des gouvernements successifs que pour des organisations de la société civile, en occurrence les organisations professionnelles Agricoles et rurales (OPA). » (Mali, 2020, P. 1)

Parlant de la zone OPIB, la politique foncière est globalement subdivisée en deux phases : 1. celle d'avant l'indépendance (la période coloniale qui a abouti à la création de l'Office du Niger) et, 2. la politique post coloniale qui va de l'indépendance à nos jours. En effet, le premier objectif de la politique foncière ayant abouti à la création de l'Office du Niger, était le développement de la culture cotonnière. La zone de Baguinéda s'inscrit dans cette même dynamique et, pour réaliser ce projet, Baguinéda sera la première zone d'expérimentation.

Plus tard, la zone Office de Baguinéda sera abandonnée au profit de la zone Office de Ségou, après quelques années d'essai, mais moins concluants. Après l'ouverture de la zone Office de Ségou, celle de Baguinéda sera reprise encore. C'est pourquoi, la zone de Baguinéda est qualifiée d'ancien polder de l'Office du Niger. A partir de 1960, l'OPIB sera repris par les autorités maliennes à l'indépendance du pays en 1960. La culture du coton sera abandonnée au profit de celle du riz. Cette dynamique continue jusqu'aujourd'hui sous l'appellation de l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB). Il sera un véritable champ d'application de plusieurs politiques et de projets programmes de développement agricole.

Nombreux projets programmes de développement agricole y ont été expérimentés, avec plus ou moins de résultats concluants. Ainsi, l'OPIB a connu une évolution à multiples phases : (i) la construction du canal principal, (ii) l'exploitation des terres en monoculture du riz, (iii) la création de la ferme d'Etat de Baguinéda, (iv) la création de la Société des Conserves Alimentaires du Mali, (v) le partenariat entre la ferme d'Etat et la Société des Conserves Alimentaires du

Mali, (vi) la création de l'Opération Promotion des Cultures Maraîchères, (vii) l'intensification des activités de vulgarisation, (viii) la création du Projet de Réhabilitation du Périmètre hydro agricole de Baguinéda (PRB), etc.

La création de l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda

Selon l'article 14 de la loi N°98-011 du 19 janvier 1998, est créé l'OPIB, en qualité de service technique. Ancien polder de l'Office du Niger, l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB) est la dernière phase d'une longue série de mutation institutionnelle, de sa création (1926) à nos jours. Il est devenu un Etablissement Public à Caractère Administratif (EPA), suivant la loi n° 98-011P-RM du 19 janvier 1998, doté d'une personnalité morale et, avec une autonomie de gestion.

La démographie

Vingt-deux villages sont installés il y a longtemps dans cette zone et, avec une taille importante de population. Cette population installée dans la zone OPIB est majoritairement venue de plusieurs régions du Mali et d'ailleurs : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, etc. Les villages enquêtés sont : Gnogna, Wérékéla, Kokoun et Sébéla, car c'est dans ces quatre villages qu'on a rencontré des cas de conflits fonciers pertinents et qui ont fait l'objet de cette recherche.

Les ressources naturelles dans la zone OPIB

Durant la dernière décennie (2015 - 2025), la période de référence de cette recherche, les ressources naturelles sont sous fortes pressions anthropiques et climatiques. L'offre des ressources vitales est devenue beaucoup inférieure à la demande. La gouvernance des ressources agricoles et naturelles se passent désormais dans un contexte de crise des ressources et des conflits entre les acteurs.

La superficie de la zone OPIB

L'ensemble du domaine de l'OPIB couvre une superficie d'environ 24.500 ha, repartie en deux zones : une zone inondée et une zone exondée. Les deux zones regorgent d'importantes ressources naturelles, même si elles se raréfient de manière regrettable au fil

du temps. Parlant des ressources vitales, allusion est faite ici aux terres agricoles, aux terres à usage d'habitation, aux eaux d'irrigation fournies par un canal principal long de 44 Km et disponibles pendant les douze mois de l'année. La zone de l'OPIB est favorable à l'agriculture, l'élevage, la pêche, le maraichage, aux concessions rurales, à l'arboriculture et tant d'autres activités économiques. Pour ce faire, tout le monde fait la ruée dans cette zone, durant la décennie (2015 – 2025).

La gérance des terres dans la zone OPIB

Le document de référence relatif à la gérance des terres dans la zone OPIB est le Décret N°94-157/P-RM du 13 avril 1994 : Fixant l'organisation de la gérance des terres aménagées du Périmètre Agricole de Baguinéda. Ce Décret stipule en son article 2 : Il est confié au Projet de Réhabilitation du Périmètre Agricole de Baguinéda la gérance des terres aménagées et irriguées à partir des ouvrages et canaux du système hydraulique de Baguinéda.

La politique foncière dans la zone OPIB

S'agissant de la politique foncière en général au Mali et celle de la zone OPIB en particulier, en voici, l'essentiel à retenir. Au Mali, les zones : Office du Niger en général et, celle de l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB) en particulier ont été créées pendant la période coloniale, dans les années 1926. De la période coloniale, en passant par la période des indépendances au Mali et jusqu'à nos jours, la politique foncière dans la zone OPIB a évolué en plusieurs phases. D'une manière générale, cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique foncière générale du Mali. Au début, l'objectif de cette politique était de fournir les matières premières (le coton) aux industries textiles européennes et, de ravitailler les colonies africaines en produits vivriers. Pour l'atteinte des objectifs de l'autosuffisance alimentaire, la zone OPIB a été un champ d'expérimentation de plusieurs projets et programmes de développement « Agricole ».

La spéculation foncière dans la zone OPIB

Les exploitants agricoles dans la zone OPIB sont nourris d'une logique et s'adonnent à certaines pratiques foncières. Ils se considèrent comme propriétaires terriens coutumiers et, pour la raison, font la spéculation (vente et location) foncière surtout dans la zone exondée.

Les conflits dans la zone OPIB

La gouvernance des terres à usage d'habitation, des terres agricoles, les eaux d'irrigation, le couvert végétal et autres ressources naturelles font l'objet de conflits dans la zone OPIB. Dans ladite zone, Bien que les ressources naturelles se raréfient durant la dernière décennie (2015 à 2025), période de référence de cette recherche, les populations font la ruée. Ainsi, des foyers de conflits fonciers sont constatés dans la zone OPIB entre les différents groupes d'acteurs (les chefs de village, la population locale, la mairie de la commune rurale de Baguinéda, l'Etat, les particuliers, les autochtones, les allochtones, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et autres).

3. Discussion

Les paysans exploitants agricoles résidents de la zone OPIB proviennent de plusieurs régions du Mali : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Tombouctou et du district de Bamako. La région qui a enregistré l'effectif le plus élevé de provenance est Koulikoro, avec 71,59%, suivi de la région de Sikasso, avec 12, 25%. 97,72% des paysans exploitants agricoles résidents de la zone OPIB. Ils y sont installés pour la riziculture.

Selon les résultats de nos recherches en thèse de doctorat, 86,36% des enquêtés ont déclaré que, leurs parcelles d'exploitation situées dans le périmètre rizicole aménagé leur ont été attribuées par l'OPIB et, selon 10,24% des enquêtés, leurs parcelles dans le périmètre aménagé, leur ont été attribuées par le colon blanc. Selon 3,40% des attributaires de parcelles enquêtés, leurs parcelles d'exploitation situées dans la zone hors périmètre sont des attributions des chefs de villages. (Kassogué T., 2025, pp. 67 - 69).

S'agissant de la politique foncière en général au Mali et celle de la zone OPIB en particulier, en voici, l'essentiel à retenir. Au Mali, les zones : Office du Niger en général et, celle de l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB) en particulier ont été créées pendant la période coloniale, dans les années 1926. De la période coloniale, en passant par la période des indépendances au Mali et jusqu'à nos jours, la politique foncière dans la zone OPIB a évolué en plusieurs phases. D'une manière générale, cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique générale foncière du Mali. Au début, l'objectif de cette politique était de fournir les matières premières (le coton) aux industries textiles européennes et, de ravitailler les colonies africaines en produits vivriers.

Le régime foncier confie la gestion des terres aménagées ou aménageables dans la zone inondée à l'OPIB, par décret 94-157/P-RM du 13 Avril 1994 : Fixant l'organisation de la gérance des terres aménagées du Périmètre Agricole de Baguinéda. Cependant, l'OPIB ne s'occupe pas de la gestion des terres, dans la zone exondée, pour faute de décret de gérance. A ce titre, plusieurs acteurs de gestion et d'exploitation des ressources naturelles, comme les chefs de village, la population locale, la mairie de la commune rurale de Baguinéda - Camp, l'Etat, les particuliers, les autochtones, les allochtones et d'autres, tous interviennent dans la gestion et l'exploitation des terres dans cette zone exondée.

Conclusion

La présente recherche de la « *gestion des conflits fonciers dans le domaine de l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda, cercle de Kati au Mali* » a pour objectif de comprendre les conflits liés à la gouvernance des ressources foncières (terres agricoles, terres à usage d'habitation, eau, couvert végétal), dans le domaine l'OPIB.

Au Mali, le ministère (Ministère du Développement Rural – Secrétariat Permanent du Comité Exécutif National du Conseil Supérieur de l'Agriculture, 2014, p 10.) suggère que : « Généralement, les conflits fonciers prennent leur origine dans l'insuffisance des terres propres aux cultures, à la pêche et aux

pâturages, la mauvaise régulation des usages concurrentiels sur les mêmes espaces et ressources. Dans les cas spécifiques des régions naturelles du Delta Central Nigérien et du plateau de Bandiagara, les conflits fonciers sont liés à la pratique du droit traditionnel de propriété de quelques poignées de familles sur de vastes domaines fonciers au détriment de la majorité des autres acteurs présents. »

En effet et, s'agissant de la zone Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB), la diversité des ressources naturelles renouvelables a attiré dans la zone plusieurs acteurs d'exploitation et de gestion foncière sur fond de conflits. La problématique de la gouvernance foncière dans la zone office de Baguinéda est devenue une question complexe, car elle est caractérisée par des conflits entre les différents acteurs de gestion et d'exploitation. Durant la dernière décennie (2015 à 2025), des conflits graves ont pu être constatés d'une part entre les exploitants agricoles autochtones résidant dans la zone et, d'autre part des conflits opposant les résidents à la vague des populations allochtones qui ne sont pas résidents.

Références bibliographiques

Djiré M. et Keita A., (2016) : « *Cadre d'analyse de la gouvernance foncière Mali* », rapport final, 196P.

Fané A., (2019) : « *Reconfiguration sociale et conflits : les relations foncières à l'épreuve des dynamiques socio-économiques et institutionnelles en milieu rural Dogon (Mali)* », Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB), 250P.

Goita M., (2015) : « *Analyse critique de la Loi Foncière Agricole (LFA) Mali et sa cohérence avec la Politique Foncière Agricole (PFA)* », 13P.

Kassogué T., (2025) : « *Gestion des conflits fonciers dans le domaine de l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda, cercle de Kati au Mali* », 225P.

Mali., (2020) : « *Cadre de concertation sur les directives de gouvernance foncière au Mali, Document de plaidoyer pour la prise*

en charge des spécificités de la Loi Foncière Agricole par le Projet de Loi Domaniale Foncière au Mali », 5P.

Ministère du Développement Rural – Secrétariat Permanent du Comité Exécutif National du Conseil Supérieur de l’Agriculture., (2014) : « *Politique Foncière Agricole du Mali* », Version finale après consultations, 44P.

Touré B., (2022) : « *Aménagement agricole et le pastoralisme en zone Office du Niger : une étude anthropologique des dynamiques foncières et des conflits liés aux ressources naturelles* », 322P.